

Questions orales

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, c'est une question d'une grande importance et je voulais en exposer les données préliminaires. Le ministre nous dirait-il si ces recommandations ont été acceptées par le gouvernement canadien? Sinon, pourquoi pas?

L'hon. Jack Davis (ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, en réponse à la question posée précédemment au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, la Commission mixte internationale se réunit cette semaine afin d'étudier les progrès effectués dans la décontamination des Grands lacs. En réponse à la deuxième question sur le contrôle du niveau des eaux, ce problème fait l'objet d'une révision attentive par mon ministère et également par les ministères américains compétents.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, une dernière question supplémentaire relative à la réponse donnée à la dernière question. Le ministre peut-il nous dire quand il sera en mesure d'informer la Chambre qu'on a abouti à une conclusion en ce domaine?

M. Davis: Monsieur l'Orateur, dès que nous aurons reçu une recommandation de la Commission mixte internationale à cet effet.

* * *

[Français]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA MISE EN VIGUEUR DE L'ENTENTE AVEC LES ÉTATS-UNIS
AU SUJET DES BŰCHERONS DU QUÉBEC TRAVAILLANT DANS
LE MAINE

M. John Harney (Scarborough-Ouest): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Étant donné que plus de 1,500 bûcherons du sud-est de la province de Québec traversent la frontière chaque année pour aller travailler dans l'État du Maine, où ces gens sont souvent mal logés, mal nourris, et ne bénéficient d'aucune sécurité contre la maladie et les accidents de travail, le ministre peut-il assurer la Chambre que les lettres d'intention de 1942 et de 1958 signées par le Canada et les États-Unis sont toujours...

M. l'Orateur: A l'ordre. J'invite l'honorable député de Scarborough-Ouest et tous les autres honorables députés, comme je l'ai fait tout à l'heure, à tenter de poser des questions de façon plus brève. Il me semble qu'une question aussi longue que celle-là appelle normalement une longue réponse, et cela constitue une injustice, il me semble, envers d'autres députés qui veulent poser des questions.

M. Harney: Je complète ma question, monsieur le président.

Est-ce que ces lettres sont toujours en vigueur et, si elles le sont, quelles démarches prend-on pour veiller à leur application?

[Traduction]

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, il va me falloir vérifier si ces lettres sont toujours en vigueur, ce dont j'informerai le député.

* * *

LES ÉDIFICES PUBLICS

EDMONTON—L'ACQUISITION DU HOLY REDEEMER COLLEGE
PAR LE GOUVERNEMENT—LE BUT DE LA TRANSACTION

M. Dan Hollands (Pembina): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. Étant donné que le gouvernement a acheté le collège Holy Redeemer situé dans la banlieue sud d'Edmonton, le ministre peut-il nous dire ce que le gouvernement a l'intention d'en faire?

M. l'Orateur: J'informe le député qu'il conviendrait que cette question soit inscrite au *Feuilleton* ou soulevée au moment de l'ajournement.

M. Hollands: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement...

M. l'Orateur: Le député de Pembina invoque le Règlement.

M. Hollands: Monsieur l'Orateur, ma question concerne une affaire urgente. Les habitants de cette région m'ont écrit ainsi qu'au ministre. Ce matin, j'ai prévenu ce dernier de ma question et je suis convaincu qu'il acceptera d'y répondre.

M. l'Orateur: Je suis sûr que le ministre y répondra volontiers au moment de l'ajournement. C'est une décision de la présidence. Le Règlement prévoit qu'en cas d'urgence, une question peut être soulevée en priorité le jour même au moment de l'ajournement.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LA POSSIBILITÉ D'UN AMENUISEMENT DES EFFECTIFS
MILITAIRES—LE CHIFFRE ACTUEL

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. Peut-il dire à la Chambre si l'on a songé à réduire le plafond des effectifs des Forces canadiennes à 79,000 hommes et si l'on a pris une décision à ce sujet? Peut-il dire également quel était le chiffre réel des effectifs au cours des dernières semaines?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, les Forces canadiennes comptent présentement un peu plus de 81,000 hommes. On ne songe pas, pour l'instant, à réduire ce chiffre à 79,000.

● (1440)

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Le ministre nous dirait-il si on prévoit dans toutes les forces armées, un délai de six mois dans l'étude de toutes les demandes de licenciement soumises par des militaires de tous les grades?

M. Richardson: Non, monsieur l'Orateur, une telle disposition n'a pas une portée générale.